

---

# a

**FIDA****FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE****Conseil d'administration – Quatre-vingt-septième session**

Rome, 19-20 avril 2006

**RAPPORT SUR L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS  
À LA SEPTIÈME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FIDA**

1. Le présent document contient, pour l'information du Conseil d'administration, les annexes suivantes:

- Annexe I: État récapitulatif des contributions à la septième reconstitution au 19 avril 2006
- Annexe II: État des contributions à la septième reconstitution au 19 avril 2006
- Annexe III: État des contributions complémentaires à la septième reconstitution au 19 avril 2006

2. À sa vingt-neuvième session, tenue le 16 février 2006, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 141/XXIX relative à la septième reconstitution des ressources du FIDA. Il ressort du tableau récapitulatif présenté à l'annexe I, qu'au 19 avril 2006, le montant total des annonces de contributions à la septième reconstitution, y compris les contributions complémentaires, représentait l'équivalent de 549,6 millions de USD. Un certain nombre d'États membres n'ont pas encore annoncé leur contribution à la septième reconstitution. Ils sont instamment priés de le faire dès que possible, et en tout état de cause avant le 16 août 2006, date limite fixée pour le calcul des voix relatives à la septième reconstitution, comme le précise également le rapport sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (EB 2006/87/R.24).

3. L'annexe II indique le détail des contributions des États membres à la septième reconstitution à l'exclusion des contributions complémentaires. Au 19 avril 2006, les montants reçus au titre des annonces de contribution s'élevaient à l'équivalent de 530,4 millions de USD. En outre, des versements anticipés au titre de la septième reconstitution atteignant un montant de 617 280 USD ont été reçus en espèces.

4. L'annexe III indique le détail des contributions complémentaires à la septième reconstitution. À la date du 19 avril 2006, le montant total des annonces de contributions complémentaires atteignait l'équivalent de 19,2 millions de USD.

5. Après l'adoption de la Résolution 141/XXIX, l'étape suivante est celle de l'entrée en vigueur de la septième reconstitution. À cet effet, le paragraphe 7 a) de la Résolution stipule ce qui suit:

**"Entrée en vigueur de la reconstitution.** La reconstitution prendra effet à la date à laquelle auront été déposés auprès du Fonds des instruments de contribution relatifs aux contributions de tous les Membres pour un montant global équivalant à au moins cinquante pour cent (50%) de la contribution totale des membres à la reconstitution, tel qu'indiqué dans la colonne B3 de l'annexe A à la présente résolution".

6. En outre, le paragraphe 6 a) i) de la Résolution 141/XXIX stipule ce qui suit au sujet des instruments de contribution:

"Les membres qui font des contributions en vertu de la présente résolution déposent auprès du Fonds, au plus tard six mois après la date de l'adoption de la présente résolution, un instrument de contribution dans lequel ils spécifient le montant de leurs contributions dans l'unité d'obligation applicable, indiqué dans les colonnes B1 et B2 de l'annexe A à la présente résolution".

7. Pour que la septième reconstitution prenne effet en temps voulu, les États membres sont invités à déposer leurs instruments de contribution respectifs auprès du Fonds aussitôt que possible et de préférence avant le 16 août 2006, c'est-à-dire dans le délai de six mois à compter de l'adoption de la Résolution 141/XXIX.

8. Les modalités de versement des contributions à la septième reconstitution des ressources du Fonds sont exposées aux paragraphes 8 à 13 de la Résolution 141/XXIX. Les États membres sont encouragés à verser, autant que possible, leur contribution par anticipation, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la résolution, ou le plus tôt possible au cours de la période de reconstitution.

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS À LA SEPTIÈME RECONSTITUTION  
AU 19 AVRIL 2006**

	Contributions, non compris les contributions complémentaires		Contributions complémentaires		Contributions totales, y compris les contributions complémentaires	
	Équivalent en USD	% des annonces de contribution	Équivalent en USD	% des annonces de contribution	Équivalent en USD	% des annonces de contribution
<b>Annonces de contribution totales</b>	<b>530 414 236</b>		<b>19 152 855</b>		<b>549 567 091</b>	
<b>Instruments de contribution:</b>						
Instruments de contribution déposés	-		-		-	
Versements en espèces non assortis d'instruments de contribution <sup>a</sup>	617 280		-		617 280	
Versements sous forme de billets à ordre non assortis d'instruments de contribution <sup>a</sup>	-		-		-	
<b>Total des instruments de contribution, y compris les versements en espèces et sous forme de billets à ordre non assortis d'instruments de contribution</b>	<b>617 280</b>	<b>0,1%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>617 280</b>	<b>0,1%</b>
<b>Versements reçus:</b>						
Versements en espèces	617 280		-		617 280	
Versements sous forme de billets à ordre	-		-		-	
<b>Total des versements reçus</b>	<b>617 280</b>	<b>0,1%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>617 280</b>	<b>0,1%</b>

<sup>a</sup> Tout versement de contribution non assorti d'un instrument de contribution est considéré, en pratique, comme le dépôt d'un instrument de contribution pour le montant versé.

**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS À LA SEPTIÈME RECONSTITUTION  
AU 19 AVRIL 2006**

Pays	Contribution annoncée			Dépôt de l'instrument de contribution		Versements en % de la contribution totale <sup>b</sup>	Montants versés			
	Monnaie	Montant	Équiv. en USD <sup>a</sup>	Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>		Billets à ordre		Espèces	
							Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>	Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>
Afghanistan		-	-							
Albanie		-	-							
Algérie	USD	1 100 000	1 100 000							
Angola		-	-							
Antigua-et-Barbuda		-	-							
Argentine		-	-							
Arménie		-	-							
Australie		-	-							
Autriche	EUR	8 796 600	10 800 000							
Azerbaïdjan		-	-							
Bangladesh	USD	600 000	600 000							
Barbade		-	-							
Belgique	EUR	10 099 800	12 400 000							
Belize		-	-							
Bénin		-	-							
Bhoutan	USD	30 000	30 000							
Bolivie	USD	300 000	300 000							
Bosnie-Herzégovine		-	-							
Botswana		-	-							
Brésil	USD	7 916 263 <sup>c</sup>	7 916 263							
Burkina Faso		-	-							
Burundi		-	-							
Cambodge		-	-							
Cameroun	USD	300 000	300 000			100%		14 oct. 05		300 000
Canada	CAD	41 418 800 <sup>d</sup>	34 000 000							
Cap-Vert		-	-							
République centrafricaine		-	-							
Tchad		-	-							
Chili		-	-							

**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS À LA SEPTIÈME RECONSTITUTION  
AU 19 AVRIL 2006**

Pays	Contribution annoncée			Dépôt de l'instrument de contribution		Versements en % de la contribution totale <sup>b</sup>	Montants versés			
	Monnaie	Montant	Équiv. en USD <sup>a</sup>	Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>		Billets à ordre		Espèces	
							Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>	Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>
Chine	USD	16 000 000	16 000 000							
Colombie	USD	170 381	170 381			100%			20 déc. 05	170 381
Comores		-	-							
Congo		-	-							
Îles Cook		-	-							
Costa Rica		-	-							
Côte d'Ivoire		-	-							
Croatie		-	-							
Cuba		-	-							
Chypre		-	-							
République populaire démocratique de Corée	USD	20 000	20 000							
République démocratique du Congo		-	-							
Danemark	DKK	60 000 000	9 883 702							
Djibouti		-	-							
Dominique		-	-							
République dominicaine		-	-							
Équateur		-	-							
Égypte	USD	3 000 000	3 000 000							
El Salvador		-	-							
Guinée équatoriale		-	-							
Érythrée		-	-							
Éthiopie	USD	30 000	30 000							
Fidji	USD	10 000	10 000							
Finlande	EUR	6 516 000	8 000 000							
France	EUR	24 000 000 <sup>c</sup>	29 465 930							
Gabon		-	-							

**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS À LA SEPTIÈME RECONSTITUTION  
AU 19 AVRIL 2006**

Pays	Contribution annoncée			Dépôt de l'instrument de contribution		Versements en % de la contribution totale <sup>b</sup>	Montants versés			
	Monnaie	Montant	Équiv. en USD <sup>a</sup>	Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>		Billets à ordre		Espèces	
							Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>	Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>
Gambie		-	-							
Géorgie		-	-							
Allemagne	EUR	32 580 000 <sup>f</sup>	40 000 000							
Ghana	USD	400 000	400 000							
Grèce		-	-							
Grenade		-	-							
Guatemala		-	-							
Guinée		-	-							
Guinée-Bissau		-	-							
Guyana		-	-							
Haïti		-	-							
Honduras		-	-							
Islande		-	-							
Inde	USD	17 000 000	17 000 000							
Indonésie	USD	5 000 000	5 000 000							
Iran (République islamique d')		-	-							
Iraq	USD	2 000 000 <sup>g</sup>	2 000 000							
Irlande	EUR	6 000 000	7 366 483							
Israël		-	-							
Italie	EUR	41 544 000 <sup>h</sup>	51 005 525							
Jamaïque		-	-							
Japon	JPY	3 635 718 900	33 000 000							
Jordanie	USD	100 000	100 000							
Kazakhstan		-	-							
Kenya	USD	100 000	100 000							
Kiribati		-	-							
Koweït		-	-							
Kirghizistan		-	-							

**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS À LA SEPTIÈME RECONSTITUTION  
AU 19 AVRIL 2006**

Pays	Contribution annoncée			Dépôt de l'instrument de contribution		Versements en % de la contribution totale <sup>b</sup>	Montants versés			
	Monnaie	Montant	Équiv. en USD <sup>a</sup>	Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>		Billets à ordre		Espèces	
							Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>	Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>
République démocratique populaire lao	USD	51 000	51 000							
Liban		-	-							
Lesotho	USD	100 000	100 000							
Libéria		-	-							
Jamahiriya arabe libyenne		-	-							
Luxembourg	EUR	650 000	798 036							
Madagascar	USD	97 035	97 035			100%			26 janv. 06	97 035
Malawi		-	-							
Malaisie		-	-							
Maldives		-	-							
Mali		-	-							
Malte		-	-							
Mauritanie		-	-							
Maurice		-	-							
Mexique	USD	3 000 000	3 000 000							
Mongolie		-	-							
Maroc	USD	200 000	200 000							
Mozambique		-	-							
Myanmar		-	-							
Namibie	USD	20 000 <sup>1</sup>	20 000			100%			19 janv. 06	20 000
Népal		-	-							
Pays-Bas	EUR	32 000 000	39 287 907							
Nouvelle-Zélande		-	-							
Nicaragua		-	-							
Niger		-	-							
Nigéria		-	-							

**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS À LA SEPTIÈME RECONSTITUTION  
AU 19 AVRIL 2006**

Pays	Contribution annoncée			Dépôt de l'instrument de contribution		Versements en % de la contribution totale <sup>b</sup>	Montants versés			
	Monnaie	Montant	Équiv. en USD <sup>a</sup>	Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>		Billets à ordre		Espèces	
							Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>	Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>
Norvège	NOK	209 482 035	32 410 000							
Oman		-	-							
Pakistan	USD	4 000 000 <sup>l</sup>	4 000 000							
Panama	USD	33 200	33 200							
Papouasie-Nouvelle-Guinée		-	-							
Paraguay		-	-							
Pérou		-	-							
Philippines	USD	23 864 <sup>k</sup>	23 864			100%			23 mars 06	23 864
Portugal	EUR	872 679	1 071 429							
Qatar	USD	10 000 000	10 000 000							
République de Corée	USD	3 000 000	3 000 000							
République de Moldova	USD	6 000 <sup>l</sup>	6 000			100%			28 févr. 06	6 000
Roumanie		-	-							
Rwanda		-	-							
Saint-Kitts-et-Nevis		-	-							
Sainte-Lucie		-	-							
Saint-Vincent-et-les Grenadines		-	-							
Samoa		-	-							
Sao Tomé-et-Principe		-	-							
Arabie saoudite		-	-							
Sénégal	USD	100 000	100 000							
Seychelles		-	-							
Sierra Leone		-	-							
Îles Salomon		-	-							
Somalie		-	-							

ANNEXE II

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE



**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS À LA SEPTIÈME RECONSTITUTION  
AU 19 AVRIL 2006**

Pays	Contribution annoncée			Dépôt de		Versements en % de la contribution totale <sup>b</sup>	Montants versés			
	Monnaie	Montant	Équiv. en USD <sup>a</sup>	l'instrument de contribution			Billets à ordre		Espèces	
				Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>	Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>	Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>	
Afrique du Sud		-	-							
Espagne	EUR	6 000 000	7 366 483							
Sri Lanka	USD	1 001 000	1 001 000							
Soudan	USD	250 000	250 000							
Suriname		-	-							
Swaziland		-	-							
Suède		1	-							
Suisse	CHF	21 448 900	17 000 000							
République arabe syrienne		-	-							
Tadjikistan		-	-							
Thaïlande		-	-							
ex-République yougoslave de Macédoine		-	-							
Timor-Leste		-	-							
Togo		-	-							
Tonga		-	-							
Trinité-et-Tobago		-	-							
Tunisie	USD	600 000	600 000							
Turquie	USD	900 000	900 000							
Ouganda		-	-							
Emirats arabes unis		-	-							
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	GBP	27 725 000 <sup>m</sup>	50 000 000							
République-Unie de Tanzanie		-	-							
États-Unis d'Amérique	USD	54 000 000	54 000 000							

**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS À LA SEPTIÈME RECONSTITUTION  
AU 19 AVRIL 2006**

Pays	Contribution annoncée			Dépôt de l'instrument de contribution		Versements en % de la contribution totale <sup>b</sup>	Montants versés			
	Monnaie	Montant	Équiv. en USD <sup>a</sup>	Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>		Billets à ordre		Espèces	
							Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>	Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>
Uruguay		-	-							
Venezuela (République bolivarienne du)	USD	15 000 000	15 000 000							
Viet Nam		-	-							
Yémen		-	-							
Yougoslavie		-	-							
Zambie	USD	100 000	100 000							
Zimbabwe		-	-							
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS</b>			<b>530 414 236</b>							<b>617 280</b>

- a Montant converti en dollars des États-Unis par application du taux de change moyen comme décrit au paragraphe 15 de la résolution 141/XXIX du Conseil des gouverneurs.
- b On entend par contribution le montant de l'instrument de contribution ou le montant de l'annonce si aucun instrument de contribution n'a été déposé.
- c Annonce de contribution sous réserve d'un accord satisfaisant sur l'application du système d'allocation fondé sur la performance.
- d Annonce de contribution du Canada sous réserve d'approbation gouvernementale.
- e La France a annoncé une contribution de 24 millions d'euros, soit 4,1% de l'objectif de la reconstitution de 720 millions de USD. Si le montant de la reconstitution était inférieur à ce chiffre, la France pourrait fournir le solde sous forme de contribution supplémentaire calculée sur la base de la part des ressources du FIDA allant à l'Afrique.
- f La contribution de l'Allemagne d'un montant pouvant atteindre 40 millions de USD est sujette à l'approbation du Parlement.
- g L'Iraq a annoncé une contribution de 2 millions de USD qui augmentera de 10% chaque année au cours de la septième reconstitution (2007 - 2009).
- h L'Italie a annoncé que sa contribution à la septième reconstitution serait au moins égale à celle qu'elle avait apportée à la sixième reconstitution, soit 41 544 000 EUR.
- i Ce montant a été versé à titre de contribution anticipée mais aucune annonce de contribution n'a encore été reçue.
- j Le Pakistan pourrait accroître sa contribution d'un montant de 5 millions de USD.
- k Ce montant a été versé à titre de contribution anticipée en attendant l'annonce de la contribution des Philippines à la septième reconstitution.
- l La Suède portera sa part à 44 millions de USD pour atteindre le niveau d'objectif.
- m Sur l'annonce de contribution du Royaume-Uni d'un montant équivalant à 50 millions de USD, 15 millions de USD seront subordonnés à l'accomplissement d'ici au 31 décembre 2007 de certaines actions spécifiées dans le Plan d'action, conformément aux dispositions du paragraphe 5 c) de la Résolution 141/XXIX; l'accomplissement de ces actions fera l'objet d'une communication du Royaume-Uni au Fonds.

**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS COMPLÉMENTAIRES À LA SEPTIÈME RECONSTITUTION  
AU 19 AVRIL 2006**

Pays	Contribution annoncée			Dépôt de l'instrument de contribution		Versements en % de la contribution totale <sup>b</sup>	Montants versés			
							Billets à ordre		Espèces	
	Monnaie	Montant	Équiv. en USD <sup>a</sup>	Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>		Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>	Date	Équiv. en USD <sup>a</sup>
Belgique	EUR	15 600 000 <sup>c</sup>	19 152 855							
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS</b>			<b>19 152 855</b>							

<sup>a</sup> Montant converti en dollars des États-Unis par application du taux de change moyen comme décrit au paragraphe 15 de la résolution 141/XXIX.

<sup>b</sup> On entend par contribution le montant de l'instrument de contribution ou le montant de l'annonce si aucun instrument de contribution n'a été déposé.

<sup>c</sup> Ce montant a été annoncé par la Belgique comme contribution complémentaire conformément aux paragraphes 4 d) et 5 b) de la résolution 141/XXIX. Le Conseil des gouverneurs a décidé que cette contribution complémentaire serait utilisée aux fins des objectifs du Fonds belge de survie pour le Tiers monde et en conformité avec les procédures de ce dernier.